

## ARRÊTÉ N° 2025\_219

### PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'AGRÉMENT EN VUE D'ADOPTION D'UN ENFANT PUPILLE DE L'ÉTAT OU D'UN ENFANT ÉTRANGER

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département ;

Vu la loi n°2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF) notamment ses articles L.225-2 et R.225-9 et suivants ;

Vu le décret n° 2006-981 du 1<sup>er</sup> août 2006 relatif à l'agrément des personnes qui souhaitent adopter un pupille de l'État ou un enfant né à l'étranger ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

#### ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER** - Il est institué une commission d'agrément en vue d'adoption d'un enfant pupille de l'État ou d'un enfant étranger.

**ARTICLE 2.** - Le ressort de la commission d'agrément concerne l'ensemble du territoire du Département de la Seine-Saint-Denis.

**ARTICLE 3.** - La liste des membres de la commission d'agrément est arrêtée comme suit :

1° Trois personnes et leur suppléant respectif appartenant au service qui remplit les missions d'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption

Titulaires

-Madame Myriam Bouali

Suppléants

-Madame Sylvie Guiraud

Directrice Enfance et Famille

-Madame Isabelle Judas  
Inspectrice de groupement ASE

-Madame Prisca Abanda M'Fomo  
Psychologue en circonscription ASE

Responsable CRIP

-Madame Katia Moussaoui  
Conseillère technique Bureau accueil familial  
transversales

-Madame Stéphanie Daty  
Inspectrice ASE en charge des thématiques  
-Madame Léonie Penda  
Responsable de circonscription ASE

-Monsieur Adrien Le Blanc  
Travailleur social circonscription ASE  
-Madame Amélie Sohy  
Psychologue Bureau accueil familial

### 2° Deux membres du Conseil de Famille des pupilles de l'État du département

Titulaires	Suppléants
Amandina ADJIBI Essor 93	Vacant
Mikael BUE Association EFA Membre du Conseil de Famille, proposé par l'UDAF	Hélène AUDUREAU Membre du Conseil de Famille, proposé par l'UDAF

### 3° Une personne qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire

Titulaire	Suppléant
-Dr Christilla Anikienko Médecin ASE	-Sandra SOBRAL Infirmière Puéricultrice

**ARTICLE 4.** - Mme Myriam Bouali est nommée présidente de la commission d'agrément en vue d'adoption d'un enfant pupille de l'État ou d'un enfant étranger.

**ARTICLE 5.** - Mme Isabelle Judas est nommée vice-présidente de la commission.

**ARTICLE 6.** - En cas d'absence de la présidente et vice-présidente, la présidence de la commission est assurée par le suppléant de la présidente.

**ARTICLE 7.** - L'arrêté n°2024\_411 du 07 novembre 2024 est abrogé.

**ARTICLE 8.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**ARTICLE 9-** Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du



présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le